

Annexe 3
DEFRAIEMENTS 2014-2015

Cette annexe s'adresse à tout bénévole œuvrant pour le Comité Poitou Charentes, que ce soit en tant qu'arbitre, ramasseur, teneur de tableau, etc., mais aussi pour tout représentant du Comité (membre du bureau ou personne mandatée par le bureau)

	Indemnités Bénévoles	Observations
Conducteur	0,20€/km	Privilégier le co-voiturage Distance « via Michelin » la plus courte
1/2 journée	Défraiement repas 15€ si trajet > 60 km AR	<u>Minimum :</u> 15 joueurs en 3mn
Journée	Défraiement repas 15€	10 joueurs en 2mn 5 joueurs en 1mn
2 jours consécutifs	Défraiement repas 15€ Défraiement hébergement 40€ et repas du soir 15€	
<i>Autre</i>		<i>Observations</i>
CA des présidents à Paris	Moitié du billet de train	L'autre moitié est payée par la FFSc
CA des délégués scolaires	Moitié du billet de train	L'autre moitié est payée par la FFSc
Réunion des nouveaux Présidents	Moitié du billet de train	L'autre moitié est payée par la FFSc

Il serait souhaitable que les clubs indemnisent les frais de leur président (ou représentant) pour les réunions du CA et AG

Les indemnités ci-dessus ne seront versées que sur demande des intéressés adressées par l'intermédiaire de leur club avec les originaux des pièces justificatives si besoin.

La demande d'indemnisation est à envoyer par courrier ou par mail à la fin du mois concerné.